

gard, Chaurmont, Dijon et la Bourgogne ; Avignon, Marseille, Pomères et Arles relevèrent d'Aix.

La séparation fut promulguée dans l'Assemblée capitulaire de 1597 : avant de la terminer, on se promit mutuellement de conserver toujours les lois d'une inaltérable charité et le souvenir du berceau commun (1).

Pendant les années suivantes, les fondations se multiplient, dix ans en donnant douze dans les principales villes de la région. Mais de peur qu'un si rapide accroissement et une dispersion aussi grande ne nuise à la bonne gestion des affaires et qu'à cause de l'éloignement, l'autorité soit moins vigilante et moins respectée, on demande dès lors un second partage.

Il ne fut effectué qu'en 1623 par le cardinal Aldobrandini, protecteur de l'Ordre, quand six nouveaux couvents accroissaient encore les charges et les difficultés de l'administration. Mais, au lieu d'une province, deux furent en même temps détachées du tronc primitif ; la première comprit le duché de Bourgogne et la seconde le comté du même nom. L'une, placée sous le patronage de saint Michel, reçut les monastères de Dijon, Chalon, Semur, LaGuiche, Tonnerre, Avallon, Mâcon; l'autre, qui choisit l'apôtre saint André pour protecteur, eut Besançon, Ornans et Ruth ; le premier minime qui la gouverna fut le père René le Clerc, qui ne tarda pas à être élevé à l'évêché de Glandève (2).

Ces démembrements successifs diminuaient l'étendue de la juridiction du monastère lyonnais, mais les fonda-

---

(1) Arch. départ. H. 336. Livre ancien des Chapitres généraux et provinciaux, — Septembre 1597.

(2) Cf. *Chronologia Provinciarum et Conventuum Minimorum annorumque foundationum, per Pacificum Marguerit ejusdem ordinis.* — Aquis Sextiis, Roize, 1682.